



**PROCES-VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU VENDREDI 13 JANVIER 2017**

PEZENAS, le 16 janvier 2017

**Présents**

- 30 adhérents ont signé la feuille de présence.
- 1 invité d'honneur représentant la mairie de PEZENAS : Jean Jacques ROQUES président de l'OMS.
- 1 représentante non adhérente pour le vote en la personne de LECLERC Cathy.
- 3 adhérents ont donné pouvoir de vote.

Début de l'AGE à 19h00.

**1. Allocution du président par intérim de l'association :**

Le président adresse ses vœux pour l'année 2017 aux adhérents. Il les remercie de leur présence ainsi que celle de l'invité d'honneur, Mr Jean Jacques ROQUES président de l'OMS de la ville de PEZENAS.

**2. Constitution du bureau de vote:**

Création d'un bureau de vote composé d'une personne non licenciée au sein de l'association pour le comptage des voix. Ce bureau est composé de LECLERC Cathy, décision approuvée par l'assemblée.

**3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2016 :**

Compte rendu de l'AGE du 16 décembre 2016. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par l'assemblée présente.

**4. Rapport financier de la trésorière et trésorier adjoint :**

Présentation du rapport financier pour la période comprise entre le 01/09/16 au 13/01/17. Ce rapport est approuvé à l'unanimité par l'assemblée présente.

**5. Présentation des nouveaux statuts de l'association :**

- agrandissement du CA par la création de 5 postes « référents » : 1 référent natation, 1 référent vélo, 1 référent tenues, 1 référent festivités, 1 référent communication, 1 secrétaire, 1 trésorier, 1 trésorier adjoint, 1 président.
- changement d'adresse du siège social du club.
- Durée des mandats de 4 ans.

**Le président**

**Le secrétaire**

## **6. Approbation des nouveaux statuts :**

Nouveaux statuts, envoyés par mail le 06/01/17 à tous les adhérents pour prise de connaissance et modifications éventuelles. Ces statuts sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée présente.

## **7. Présentation des candidats à l'intégration du conseil d'administration :**

5 postes référents à pouvoir au sein du CA et 4 postes au bureau.

Pour le CA : Nicolas GOUX pour le vélo, Olivier CANTAGRILL pour la natation, Sandrine MARTINEZ pour les tenues, Thierry LECLERC pour les festivités, Nicolas GABANNA pour la communication.

Pour le bureau : Mélanie MARGAS au poste de trésorerie, Christian SANGUINET au poste de trésorier adjoint, Jérôme MARGAS au poste de secrétaire, Claude MARTINEZ au poste de président.

## **8. Élection des candidats au CA :**

Pour les 5 candidats référents du CA : approuvé à l'unanimité par l'assemblée présente.

Pour les 4 candidats du bureau : approuvé à l'unanimité par l'assemblée présente.

## **9. Réunion du CA**

## **10. Proposition à l'AGE de la nouvelle composition du CA :**

Le président présente à l'assemblée la nouvelle composition du CA tels que les postes ont été énoncés dans le paragraphe 7.

## **11. Approbation de la nouvelle composition du CA :**

L'assemblée approuve à l'unanimité la nouvelle composition du CA.

## **12. Orientations sportives de l'association pour la saison 2017 :**

- Achat de mallettes pédagogiques pour le projet « école de triathlon » lancé pour la saison 2017-2018.
- Présentation et organisation de l'aquathlon du 09 avril 2017 à PEZENAS.
- Participation de nos jeunes licenciés au championnat régional jeunes se disputant sur 4 courses (détail annoncé)
- Présentation des épreuves à venir par mail aux adhérents (détail annoncé).
- Course en partenariat avec l'association PASSION SANTE dans le but d'accompagner des personnes handicapées lors du triathlon de Béziers en juin 2017.
- Projet sorties nage en eau libre dès les températures clémentes.
- Nouveaux entraînements spécifiques triathlon début février.

## **13. Questions diverses :**

Quelques adhérents demandent pourquoi certains triathlons, duathlons ne sont pas affiliés à la ligue FFTRI et soulèvent le problème des éventuelles conséquences en cas d'annulation, accident etc....

Réponse : Philippe PERROUX (représentant de la ligue FFTRI) intervient sur ce cas. Si une personne s'inscrit sur un triathlon, duathlon, non FFTRI et non inscrit au calendrier officiel, la ligue ne couvre aucun dommage qu'il soit matériel ou autre sans aucun recours même avec option « assurances diverses » auprès de la FFTRI.

## **14. Clôture de l'AGE :**

Clôture de l'AGE à 19h30 suivie de la présentation des nouvelles tenues (trifonction, cyclisme) par Pascal LLAGONE de Running Conseil à COLOMBIERS.

Cette AGE se clôture par la dégustation de la galette des rois offerte par le club.

Le président

Claude MARTINEZ



Le secrétaire

Jérôme MARGAS

